



Justificatif d'Apport Personnel

Par jezz, le 29/04/2009 à 13:16

Bonjour

J'ai une question au sujet d'une maison que j'achète. Je viens de vendre mon appartement à une personne qui elle-même avait vendu sa maison.

La signature s'est faite le 04.04, et mon acquéreur devait signer l'acte définitif de sa maison le 24.04. Le 11.04, j'ai signé un compromis de vente pour une maison, justifiant mon apport personnel de la vente de mon appartement.

Mon prêt a été déposé et accepté ce jour. En revanche, j'apprends que mon acquéreur, qui vend sa maison avec son ex-conjoint, a décalé sa signature au 06.05 et que son ex-conjoint menace d'annuler la vente de la maison.

Est-ce qu'il existe un risque que la vente de mon appartement soit annulé sans que je puisse me retourner contre l'acquéreur ?

Dans ce cas, quels sont mes recours ? Car, je n'aurai plus d'apport personnel, et un prêt relais ne passerait pas avec la banque.

Merci d'avance pour vos réponse